



Liste des délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2026

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Audrey CHABOT, Maxime BARBARIT, Corinne CHARTIER, Eric PHELPIN-RUFFIE, Dominique POTIER, Antoine COUTANSAIS, Magali GODET, Philippe PINEAU, Katell RIBEYRON, Johnny CHABOT, Peggy LACHAUD, Amandine PICHAUD, Bastien ROY, Amandine SUAUD.

M. Maxime BARBARIT est nommé secrétaire de séance.

26-03-023- Création des commissions communales et élection des membres

Approuvée à l'unanimité

26-03-024 – Centre Communal d'Action Sociale : Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration et élection des représentants du Conseil Municipal

Approuvée à l'unanimité

26-03-025- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Approuvée à l'unanimité

26-03-026- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Approuvée à l'unanimité

26-03-027- Constitution de la Commission de Délégation de Service Public

Approuvée à l'unanimité

26-03-028- Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Approuvée à l'unanimité

26-03-029- Indemnités de fonction aux élus

Approuvée à l'unanimité

26-03-030- Orientations en matière de formulation des élus

Approuvée à l'unanimité

26-03-031- Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Energie du Talmonçais en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SyDEV

Approuvée à l'unanimité

26-03-032- Représentation de la Commune au SIVOS GENDARMERIE

Approuvée à l'unanimité

26-03-033- Représentation de la Commune au SIVU Secteur Scolaire
Approuvée à l'unanimité

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU



Le secrétaire,
Maxime BARBARIT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. BARBARIT", written over a faint horizontal line.